

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :  
D\_2022\_6\_6

L' an deux mille vingt deux, le lundi 11 juillet à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Centre d'accueil à LES VANS, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 05 Juillet 2022

Présents : 26

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur BRUYERE- ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 30

**Objet : Ouverture d'un atelier  
jazz à l'école musique**

**Pouvoirs** :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge  
Monsieur GARRIDO Jean-Manuel a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel  
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère  
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur GADILHE Sébastien

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Daniel NOEL

Mme Delphine FEUILLADE, Vice-présidente déléguée à la culture, expose à l'assemblée :

L'école de musique intercommunale éprouve des difficultés quant au développement de ses ensembles malgré l'ouverture d'un chœur polyphonique qui a tout de suite trouvé son public. Cette faiblesse concerne le volet pédagogique mais a aussi des répercussions sur l'image de notre structure, tant auprès du public que des institutions qui nous financent.

Pour pallier à cela, il est proposé à l'assemblée l'ouverture d'un atelier jazz \_ réclamé par des élèves et fortement encouragé par le Département. Cet atelier hebdomadaire d'1h30 serait animé par deux professeurs actuellement en poste.

Cet atelier ne peut pas, à priori, trouver son équilibre financier sans une dépense supplémentaire liée aux frais de personnel (Vilain et Roinsol) et estimée à 1540 euros par an dans l'hypothèse la plus haute.

Les frais d'inscription seraient calculés de la façon suivante : 156 euros pour les personnes qui ne pratiquent pas un instrument et 78 euros supplémentaires pour celles qui en pratiquent déjà un au sein de l'Ecole de Musique Intercommunale.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur l'ouverture de l'atelier jazz.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Approuve l'ouverture d'un atelier jazz à l'école musique,  
Autorise le Président à signer tout document afférent à cet atelier,  
S'engage à inscrire les sommes au budget.**

Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 12/07/2022

Reçu en préfecture le 12/07/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20220711-D\_2022\_6\_6-DE



Emis le 11/07/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le